



Entreprise individuelle refus rsa

Par **stephanielandes**, le **09/10/2009** à **05:21**

Bonjour,

Je suis en entreprise individuelle depuis fevrier. Mon entreprise est une entreprise de services et mes revenus sont tres faibles. Je m investis a 200%, (investissements financiers,formation,temps etc...) mais les clients ne sont pas encore au rendez vous. Mes parents croient en mon projet, et me logent a titre gracieux.

J'ai donc fait une demande de RSA debut juin... Sans reponse depuis plusieurs mois, en perseverant j ai finalement obtenu une reponse de la part de la caf, me notifiant que ma demande ne peut aboutir puisque mon entreprise a moins d'un an. Je n ai trouve cette clause nulle part! Il me semble que c est justement au depart de l activite que le soutien est necessaire, et je ne comprends pas la decision du conseil general de mon departement des Landes. Ma question est la suivante:

Que puis je faire pour contester cette decision?

J ai lu que je devais faire un recours administratif aupres du conseil general, comment dois je le formuler, le presenter?

sur quel argument dois-je me baser?

Je vous remercie

Stephanie